



## Conseil Municipal du 12 Avril 2023

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 6 Avril 2023

**Présents** : Mmes BÉFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine,

Madame TREIL Christine a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard,

Madame CARUCHET Virginie est nommée secrétaire de séance.

### Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

#### Affectation des résultats du budget Communal

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 123 745.26 €. Le conseil municipal décide l'affectation au 002 pour 123 745.26 €.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 118 087.79 €. Le conseil municipal décide l'affectation au 001 pour 118 087.79 €.

**VOTE : A l'unanimité**

#### Budget Communal 2023

Madame le Maire présente le budget comme ci-dessous :

**Equilibre financier avec affectation fonctionnement BP 2023**



DEPENSES		RECETTES	
<b>011</b> Charges à caractère général	200 200.00	<b>70</b> Produits des services	39 740.00
<b>012</b> Charges de personnel	265 300.00	<b>73</b> Impôts et taxes	299 343.00
<b>014</b> Atténuation produits	29 700.00	<b>013</b> Atténuation de charges	7 000.00
<b>65</b> Charges de gestion courante	82 318.00	<b>74</b> Dotations	214 438.00
<b>66</b> Charges financières	15 000.00	<b>75</b> Autres produits gestion	13 200.00
<b>68</b> Dotations aux provisions	2 620.01	<b>77</b> Produits exceptionnels	8 600.00
<b>023</b> Virement à la section investissement	108 928.25	<b>002</b> Excédent de fonctionnement	123 745.26
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>706 066.26</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>706 066.26</b>

**Equilibre financier avec affectation investissement BP 2023**

DEPENSES		RECETTES	
<b>041</b> Opérations patrimoniales	40 000.00	<b>001</b> Solde exécution reporté	183 018.98
<b>16</b> Remboursement d'emprunts	38 000.00	<b>021</b> Virement de la section fonctionnement	108 928.25
<b>20</b> Immobilisations incorporelles	35 250.00	<b>041</b> Opérations patrimoniales	40 000.00
<b>21</b> Immobilisations corporelles	1 273 847.23	<b>10</b> Dotation fonds divers	18 500.00
		<b>13</b> Subventions	332 000.00



		16 Emprunt	500 000.00
		024 Cessions	204 650.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 387 097.23</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 387 097.23</b>

**VOTE : A l'unanimité**

**+ Affectation des résultats du budget Assainissement**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 107.95 €. Le conseil municipal décide l'affectation au 002 pour 23 107.95 €.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 118 087.79 €. Le conseil municipal décide l'affectation au 001 pour 118 087.79 €.

**VOTE : A l'unanimité**

**+ Budget Assainissement 2023**

Madame le Maire présente le budget comme ci-dessous :

**Equilibre financier avec affectation fonctionnement BP 2023**

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	18 500.00	70 Produits des services	23 000.00
012 Charges de personnel	1 500.00	74 Subvention d'exploitation	2 700.00
042 Opérations d'ordres entre section	15 794.00	042 Opérations d'ordres entre section	5 300.00
65 Charges de gestion courante	500.00	75 Autres produits gestion	2.00
66 Charges financières	3 500.00	002 Excédent de fonctionnement	23 107.95



<b>022</b> Dépenses imprévues	1 448.00		
<b>67</b> Charges exceptionnelles	500.00		
<b>023</b> Virement à la section investissement	11 815.95		
<b>68</b> Dotations aux amortissements	552.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 109.95</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 109.95</b>

**Equilibre financier avec affectation investissement BP 2023**

DEPENSES		RECETTES	
<b>16</b> Emprunts	7 200.00	<b>001</b> Solde exécution reporté	118 087.79
<b>20</b> Immobilisations incorporelles	2 100.00	<b>021</b> Virement de la section fonctionnement	11 815.95
<b>21</b> Immobilisations corporelles	144 207.74	<b>040</b> Opérations d'ordres entre section	15 794.00
<b>020</b> Dépenses imprévues	5 000.00	<b>041</b> Opérations patrimoniales	13 610.00
<b>040</b> Opérations d'ordres entre section	5 300.00	<b>13</b> Subvention d'équipement	4 500.00
<b>041</b> Opérations patrimoniales	13 610.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>163 807.74</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>163 807.74</b>

**VOTE : A l'unanimité**



### Taux 2023

Mme Le Maire a présenté les taux éventuels d'augmentation d'impôts 2023. Le taux de 1.2 % discuté en Commission des Finances et présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote les taxes comme suit :

	Bases d'imposition Prévi 2023	Taux %	Total
<u>Augmentation de 1.2 %</u>			
Taxe foncière (bâti)	463 900	45.65	211 724
Taxe foncière (non bâti)	71 600	112.88	80 822
Taxe d'habitation	40 673	16.23	6 601

**VOTE : A l'unanimité**

### Prix du repas Cantine

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'inflation des prix, notre prestataire CRM MARTEL a procédé à l'augmentation du tarif du repas à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Actuellement le prix du repas délivré par CRM est de 3.09€, facturé aux parents 2.95€, la mairie supporte 0.24€ par repas et par enfant.

Restant sur la même composition de repas, soit 5 éléments, et souhaitant rester sur un tarif raisonnable, le repas sera facturé, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, à 3.20€ soit une augmentation de 0.25€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le prix du repas est fixé à

**VOTE : A l'unanimité**



SAVENÈS

**Tarif électricité Associations**

Madame le Maire informe que les modalités de mise à disposition de locaux aux associations pour leur usage personnel seront, à compter **du 1er septembre 2023**, les suivantes :

- aucun loyer ne sera demandé
- le paiement de l'électricité sera à la charge de l'association,

Madame le Maire propose un forfait par KWh/association calculé selon les activités (au-delà du forfait il sera facturé l'électricité au tarif en vigueur) :

<i>Association</i>	<i>Forfait KWh à ne pas dépasser</i>
Groupe Théâtre	2 500
Savenès Fitness	1 000
Groupe Histoire	500
Le Cantou	500
APE Le bourg de nos Loulous	500
La 3ème jeunesse	3 000
Comité des fêtes	2 000
Pétanque Club Savenès	500

**VOTE : A l'unanimité**

**Informations diverses**

Point sur les mâts du stade : validation devis de l'entreprise APAVE

**Fin de séance**

*CARUCHET Virginie,*

*Secrétaire*

*COULON Marie-Christine*

*Maire de la Commune de Savenès*